

Paris, le 14 décembre 2021

Le Préfet, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur

La Secrétaire générale du Ministère de la Justice

Le Directeur Interministériel du Numérique

à

Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN

Préfète, Directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés

Objet : Identité numérique : sécuriser la gouvernance et conforter la dynamique interministérielle – lettre de mission

L'identité numérique régaliennne, dérivée à partir des titres d'identité, est un projet numérique majeur pour le ministère de l'intérieur, et plus largement pour l'Etat, avec une visibilité politique et médiatique forte, au niveau national et européen.

Pour permettre aux usagers de prouver leur identité de manière dématérialisée, de façon simple et sécurisée, et lutter contre le risque croissant d'usurpation d'identité en ligne, le gouvernement a mis en place en janvier 2018 un programme interministériel (France Identité Numérique) avec pour objectif la conception et le déploiement d'un moyen d'identification électronique de confiance.

Le comité de pilotage interministériel du programme de l'identité numérique du 5 février 2019 a acté que le développement de l'application et de l'infrastructure permettant la gestion de l'identité numérique portée par la puce de la carte nationale d'identité électronique (CNIE) se ferait par une équipe intégrée, associant maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et composée d'expertises, fournies notamment par le ministère de l'intérieur et par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Le projet est en phase opérationnelle depuis mai 2021, dans le cadre d'un marché passé par l'ANTS avec des acteurs industriels (Atos, Idemia) et un acteur de la French Tech (Idakto), pour le développement d'une solution souveraine, qui prendra la forme d'une application sur téléphone portable et s'appuiera d'abord sur le composant électronique de la CNIE, lequel comporte une application dédiée à l'identité numérique.

Une première version de l'application sur mobile sera testée début 2022. Elle permettra de s'interfacer avec la CNIE, de récupérer et de transmettre électroniquement les données d'identité protégées dans la puce du titre, sous le contrôle d'un code connu du seul titulaire de la carte. Cette première application permettra d'offrir les premiers usages (notamment la génération de justificatifs d'identité

électroniques). A terme, elle offrira, à l'issue de sa qualification par l'ANSSI prévue à l'été 2022, des fonctionnalités d'authentification en ligne aux niveaux de garantie substantiel et élevé, notamment dans le cadre de France Connect+, permettant à la fois de simplifier (un seul code à 6 chiffres) l'accès aux services en ligne, de les sécuriser et de dématérialiser de bout en bout des usages sensibles.

Trois ans après le lancement du projet et à l'approche d'une nouvelle étape importante du projet, le changement de direction du programme doit en intégrer les attendus en prenant en compte la nécessaire continuité des décisions prises, la sécurisation de la trajectoire fixée et le renforcement de la stratégie interministérielle qui permette de s'ouvrir plus résolument au développement des usages.

A cet égard, une attention particulière devra être portée à l'ouverture des possibilités de réutilisation des composants et services réalisés sous le pilotage de l'ANTS (CNIe, SGIN, DocVerif, MIEVérif) pour que des acteurs tiers puissent développer ou renforcer leurs propres moyens d'identification électronique sécurisés, et ainsi compléter l'offre de l'Etat.

Ce programme s'inscrit dans le SI de l'Etat et doit être développé en cohérence avec les principes mis en œuvre par la DNUM du ministère de l'intérieur.

Dans un contexte marqué par la proximité des premières échéances visibles par nos concitoyens, nous vous demandons d'assurer désormais la direction du programme en veillant avec l'équipe en place à la continuité de la conduite du projet et à la préparation de la phase de déploiement à venir directement lié aux nouveaux usages et qui mobilisera sur le terrain les moyens et le réseau de l'Agence (acheminement des codes d'activation, support usagers par le Centre de Contact Citoyens, relations avec les mairies, etc....).

Vous vous appuyerez dans l'exercice de votre mission sur :

- Le directeur opérationnel du programme FIN, support de la continuité du développement et de l'animation de proximité de l'équipe.
- un directeur, membre du CODIR de l'ANTS, qui, recruté dans les meilleurs délais, aura pour mission, dans le cadre de la feuille de route arrêtée par le Premier ministre le 5 juillet 2021, de développer en interministériel le cadre stratégique, les partenariats et les usages permettant un déploiement réussi de l'identité régalienne. Il préparera les scénarios d'intégration du programme, le moment venu, au sein de l'Agence ;

La gouvernance existante sera consolidée et dynamisée à travers la tenue d'un comité de pilotage dédié, présidé à échéance trimestrielle par le secrétaire général du ministère de l'intérieur, et d'un comité opérationnel, que vous réunirez tous les mois.

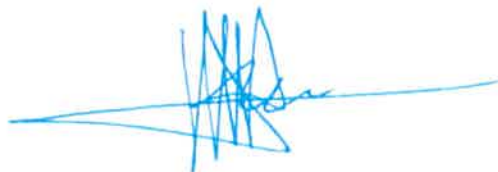
L'ANTS étant pouvoir adjudicateur et ordonnateur des principaux marchés mobilisés par FIN, il est de bonne pratique que cette responsabilité soit désormais pleinement corrélée au pilotage du projet et des prestataires.

Il est également cohérent que l'organisation retenue par le ministère de l'intérieur en matière d'identité numérique soit fondée sur le modèle en vigueur pour l'identité appliquée aux titres physiques (carte nationale d'identité électronique, passeport), avec un adossement à moyen terme à la fois aux compétences de la DLPAJ - direction métier de l'identité - et au support technique de l'ANTS.

Le comité de pilotage stratégique du 4 janvier prochain, qui réunira l'ensemble des acteurs de l'interministériel, permettra à la fois de faire le point sur la préparation des prochaines échéances du projet et de présenter les évolutions de gouvernance.



Jean-Benoit ALBERTINI



Nadi BOU HANNA



Catherine PIGNON

